

# RÉSEAU SPÉCIAL

## INTERPRÉTATION DE L'ANNEXE F

### LIGNE DE CONDUITE D'HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Comme plusieurs d'entre vous l'ont constaté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, plus particulièrement dans les cheminées d'affaires Distribution et Groupe Technologie, il y a divergence d'interprétation entre les partis patronale et syndicale en lien avec l'application de l'**Annexe F**, et plus précisément concernant le point 2 - Déplacement sans obligation de découcher, paragraphes e), f) et g), de la nouvelle entente 2019-2023.

À cet effet, une conférence téléphonique spéciale a eu lieu le mercredi 16 janvier avec les représentants du Comité de négociation, les responsables politiques concernés et nos conseillers SFCFP attachés au dossier de la négociation. Suite à nos échanges, nous en sommes arrivés au constat qu'une rencontre importante devait être tenue avec la partie patronale afin de faire le point sur les écarts de perception ou de transmission concernant cet article spécifiquement.

Cette rencontre aura lieu le lundi 21 janvier prochain, soit juste avant la tenue de notre Comité exécutif provincial (CEP). Les propos tenus avec la direction pourront donc être repris avec les 10 présidents régionaux formant le CEP et vous seront communiqués par la suite.

D'ici là, et dans les jours à venir, nous vous invitons à consigner les cas d'espèce ainsi que les discussions problématiques en lien avec ce point particulier.

Je vous remercie de votre compréhension et du respect que vous nous accorderez pour le traitement de ce dossier d'interprétation de l'annexe F.

Robert Claveau  
Président STHQ 957  
*/lc (sepb-574)*